

Séance du jeudi 12 mai 2022 à 18h30

Date de convocation : vendredi 6 mai 2022

Ordre du jour :

- **Présentation projet RWE (éoliennes)**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - Mme BLANCHETIÈRE - M. DANGER - M. DUBOIS - Mme BRISSET - M. OZANNE - Mme ASTIER-BOURBON - Mme OUVRAT - Mme LATREILLE (arrivée à 18h35) - M. DUPRÉ – M. COURTEAUX (arrivé à 18h40)

Absents excusés ayant donné procuration : Mme SAINSON (I. BLANCHETIERE) - M. CHESNEAU (A. POMA) - M. BRIANDET (L. LHUILIER) - Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

Absents : Mme LOUPIAS - M. CRIBELIER - M. VINCENT

Mme BLANCHETIERE Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2022 est approuvé.

PRESENTATION DU PROJET RWE (éoliennes)

M. QUANTY Michel, sur invitation de Monsieur Le Maire, est venu faire une présentation du groupe RWE à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, concernant les éoliennes.

Le groupe RWE est un acteur majeur de la transition énergétique. Pour information, une éolienne peut alimenter jusqu'à 2500 habitants en électricité. Au 30/09/2021 étaient installés 1363 Mégawatt en Centre Val de Loire.

Planning du projet :

- Identification du site
- Contact avec les élus, délibérations
- Etude de préfaisabilité (6 à 12 mois)
- Dépôt d'une demande d'autorisation environnementale
- Enquête publique
- Nouvelle délibération
- Décision préfectorale

Communication et concertation :

- Site internet du projet
- Lettre d'information
- Presse

Les enjeux sur Châtillon-sur-Cher :

- Le contexte éolien
- Bois, altitude
- Pont canal
- Contraintes aéronautiques, zone de coordination, radar militaire « maisonfort »
- Hauteur disponible moyenne 198.80 m
- Zone d'exclusion aérodrome de Pruniers

Enjeux environnementaux :

- Natura 2000
- ZNIEFF
- Bois – Forêt

Enjeux paysagers et patrimoniaux :

- Pont canal
- Menhir de la pierre Fritte à Noyers-sur-Cher

Contraintes d'urbanisme :

- Eloignement de 500 m des habitations
- Eloignement de 150 m des routes, voie de chemin de fer, autoroute

Retombées fiscales annuelles :

- TFPB + 20 % IFR – 3 éoliennes – 29100 €

Conventions et loyers :

- Indemnités annuelles pour la mise à disposition des terrains : 9000 € par an pour 3 éoliennes

Campagne de financement participatif pour la commune et les riverains

- Création d'activité économique locale
- Appel à des sous-traitants locaux
- ARP Aide Renouvelable aux Particuliers : Fonds disponibles pour les particuliers afin de les subventionner à hauteur de 12000 €

Synthèse :

- zone d'étude potentielle entre les Mardelles et la Jalterie
- gamme d'éolienne proposée de 4.5 à 5.7 Mw de puissance
- M. QUANTY va proposer une synthèse de sa présentation
- Le conseil municipal doit se prononcer sur la suite ou non du projet

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Lors du précédent Conseil Municipal, M. Le Maire informait les membres du Conseil Municipal que les travaux de la future boulangerie avaient pris du retard. Un rendez-vous avec l'architecte était prévu le mercredi 20 avril 2022. Ce dernier avait omis l'étude de sol ainsi que l'étude béton qui en résultait. Suite à l'envoi d'un courrier en RAR, l'architecte a annoncé prendre en charge ces études à 100 %.

Le retard annoncé est donc de 2 mois et demi.

Fin des travaux de la boulangerie prévus fin de semaine 29 soit vers le 24 juillet 2022.

Fin des travaux de la voirie vers la fin juin 2022.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le coût de la peinture et de la menuiserie a été revu à la baisse.

Suite à la manifestation qui a eu lieu à Noyers-sur-Cher le 30 avril 2022 contre la fermeture de la 8^{ème} classe, Monsieur Le Maire a obtenu un rendez-vous avec Madame la Sous-Préfète courant juin 2022. Monsieur Le Maire souhaite un recomptage des effectifs courant juin 2022.

Le vendredi 8 juillet 2022, une séance de cinéma en plein air sera organisée. Le film projeté sera un film d'art et d'essai « Hugo CABRET » de Martin SCORSESE.

Un chapiteau itinérant sera présent devant l'école maternelle du 22 au 27 mai 2022. L'inauguration aura lieu le 22 mai 2022 à 17h. Une brocante sera aussi organisée le dimanche 22 mai 2022.

Monsieur Le Maire doit rencontrer M. LATREILLE Fabrice le 13 mai 2022 afin d'organiser le concert du 20 août 2022.

Lors des précédents Conseil Municipaux, M. Le Maire donnait certaines informations quant à l'ouverture prochaine du café-restaurant. Le bar « Ô comptoir » sera officiellement ouvert le samedi 14 mai 2022 et le restaurant ouvrira quant à lui, le lundi 16 mai 2022 midi. Un dépôt de pain sera proposé ainsi que de la vente à emporter le soir. Les jours de fermeture seront le jeudi après-midi et le dimanche. Elle sera exceptionnellement ouverte le dimanche 22 mai 2022, jour de brocante.

2 baux ont été établis :

- Logement 500 € (demande d'allocation logement envisageable)
- Commerce 500 €

Karine PRIQUELER, la gérante, demande la gratuité de quelques loyers. L'ensemble du Conseil Municipal approuve la gratuité du mois de mai 2022 sur le commerce uniquement.

Madame LATREILLE signale qu'une tranchée s'affaisse rue de la Tunisie. Il faut le signaler à l'entreprise qui est intervenue dans ce secteur.

Le déploiement de la fibre sur la commune de Châtillon-sur-Cher continue. Une réunion de bilan est prévue début juin.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **9 juin 2022** à 18h45.

La séance est levée à 20h35.